

Visite du quartier de Lauzelle avec les Commissaires de Police Vandervecken et Lagrange – le 27/5/2010

Participaient également à la visite: M. Philippe Binot (service des travaux de la ville), Nicolas Cordier (Notre Maison), Didier Croonenborghs (Président du Comité de quartier), Jean-Louis Litt (vice-Président du Comité de quartier).

On commence la visite à partir de la Traverse d'Ariane, derrière l'Esplanade.

1. Rue Ch. De Loupoigne : il est décidé de remettre une ligne continue dans les tournants (en face de la barrière du la Traverse Ariane) et une ligne discontinue dans les lignes droites.
2. Petit parking (à droite, quand on vient de l'Esplanade): 10 emplacements de parking seront marqués au sol.
3. Parking boueux en face de ce petit parking; le service des travaux va y mettre des obstacles provisoires pour éviter le parking sauvage à cet endroit.
4. A la demande du Comité de quartier, mettre des rappels du panneau de Circulation locale. En effet les rues de la Longue Haie et Charles Loupoigne sont envahies de véhicules qui n'ont rien à y faire (voir ci-joint le courrier de Jean Weber) M. Vandervecken dit qu'on peut envisager de le faire si la tutelle des communes est d'accord car il n'est pas courant de répéter un signal.
5. Contrôle du respect du signal de « Circulation locale » : il y a eu 7 à 8 interventions de la police qui a mis 70 p.v..Les policiers se servent des adresses du service DIV mais ils ont une tolérance pour les gens qui habitent le quartier de Lauzelle.
6. Les deux bollards de la Verte Voie (à hauteur du N°53) sont systématiquement détruits. D'autres bollards, plus solides seront placés en septembre.
7. Le déplacement du panneau « circulation locale » placé au début de la rue Marie d'Oignies est compromis par le fait que si il est mis au début du Cours Marie d'Oignies, les gens qui s'engagent dans cette rue n'auront pas de possibilité de repli.
8. En face du N°3 du Cours Marie d'Oignies, on fera des emplacements de parking en marquant une seule ligne blanche continue au sol.
9. En face du N°42 du Cours Marie d'Oignies, on marquera deux places de parking au sol.
10. Les 12 locataires de la rue du Val Saint-Lambert n'ont pas de parkings. L'administration communale et « Notre Maison » doivent trouver un accord concernant le réaménagement de cet endroit. La commune pourrait faire les travaux mais « Notre Maison » devrait concéder du terrain afin d'augmenter l'offre de parking. On pourrait, en découpant la placette en 2, déplacer les bancs vers le mur et on ferait quatre places de parkings perpendiculaires à la rue. Cela nécessiterait de déplacer le lampadaire et la borne incendie et probablement d'éliminer l'arbre. Il faut tenir compte de l'avis des pompiers (accès). En plus on ferait trois places de l'autre côté de la rue, après avoir abattu la haie.
11. On conseillera aux habitants de mettre une plaque d'interdiction de stationner avec les numéros de plaque des autos qui le peuvent (du moment que les titulaires de ce plaques soient bien domiciliés là).
12. On remettra une ligne blanche au milieu de l'avenue des Mespeliers uniquement après le plateau en face de la rue Marie d'Oignies et de la rue de Bonne Espérance. Cette ligne blanche ira vers le carrefour avec la rue Charles de Loupoigne jusqu'au rond-point avec le Boulevard de Lauzelle et sera discontinue sauf dans les tournants. Une ligne blanche discontinue permet l'arrêt mais pas le stationnement des voitures. Une ligne blanche continue interdit l'arrêt et le stationnement.

Didier Croonenborghs enverra les documents de suivi aux participants et notamment à M. Cordier (nicolas.cordier@notremaison.be)